

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**2<sup>ème</sup> Tournoi en parties lentes de Vanves (n° homologation 65277)**  
**Samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024**

**Article 1 : Organisation**

Le Club d'Échecs de Vanves organise son 2<sup>ème</sup> open FIDE en cadence lente au système suisse.

Cette compétition est réservée aux **joueurs licenciés « A »** ayant un **Elo de moins de 1800 au 1er novembre 2024.**

**Dates : samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024.**

**Lieu : Ecole élémentaire Marceau, 20 rue Marceau, 92170 Vanves.**

**Article 2 : Homologation et appariements**

Ce tournoi est homologué par la FIDE.

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023).

Pour l'article 6.7.1, le **délai de forfait est de 30 minutes.**

Les appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans un sac. Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue.

En cas de forfait et sans nouvelle du joueur, celui-ci sera exclu de cet open. Le joueur doit prévenir l'arbitre avant la ronde concernée par SMS ou e-mail.

Les appariements informatisés (programme Papi de la FFE) se font au système suisse.

**Article 3 : Cadence**

**5 rondes : Cadence Fischer 50 minutes + 10 secondes par coup.**

La notation des coups est obligatoire tant qu'un joueur dispose de plus de 5 minutes à la pendule.

**Article 4 : Inscriptions**

**Les inscriptions se font exclusivement auprès de l'organisateur, M. Philippe Deloire, [ph\\_deloire@hotmail.com](mailto:ph_deloire@hotmail.com), 06.41.08.37.68.**

**Tarifs jusqu'au 16 novembre : 20 €**

**Tarifs du 17 novembre au 22 novembre (clôture des inscriptions) : 25 €**

**Tournoi limité à 40 participants.**

**Article 5 : Horaires des rondes**

**Le pointage est obligatoire entre 9h15 et 9h45 le 23 novembre 2024.**

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

**Samedi 23 novembre 2024      Ronde 1 à 10h00, Ronde 2 à 13h30, Ronde 3 à 16h00**

**Dimanche 24 novembre 2024      Ronde 4 à 10h30, Ronde 5 à 14h00.**

Remise des prix aux présents à partir de **17h** le dimanche 24 novembre.

**Article 6 : Classement et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Une victoire compte pour 1 point, une nulle 0.5, et une défaite 0.

Les systèmes de départage pour le classement sont dans l'ordre :

1) **Buchholz Tronqué**, 2) **Buchholz**, 3) **Performance.**

**Les prix sont garantis si 30 inscrits payants.**

**Les prix inférieurs à 10€ ne seront pas distribués.**

**Prix au général**

1 <sup>er</sup>	80 €
2 <sup>ème</sup>	60 €
3 <sup>ème</sup>	40 €

Les prix offerts au titre du classement général sont **distribués au système Hort**.  
Ces prix sont remis en chèques nominatifs.

**Prix par catégorie distribué si plus de 5 participant(e)s dans la catégorie (sauf 1ère Joueuse):**

1 <sup>ère</sup> Joueuse :	médaille dans son écrin.
Meilleur Jeune (Moins de 16 ans) :	médaille
Meilleur Vétéran (+ 65 ans) :	Coupe
Meilleur Joueur du Club de Vanves :	Coupe
Meilleure Performance :	Trophée

Au sein des prix par catégorie, un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.

Un prix par catégorie peut être cumulé avec un prix au général.

Un joueur non licencié en France, **et non classé FIDE**, doit pouvoir justifier son classement national (licence ou attestation) s'il souhaite prétendre à un prix par catégorie.

Aucun prix n'est envoyé par courrier, sauf cas particulier. Un joueur primé ne pouvant assister à la cérémonie de clôture, peut donner procuration à une autre personne avec signature des deux personnes.

**Article 7 : Arbitrage**

Ce tournoi est arbitré par : **Bruno Leduc** (Arbitre Open 2), assisté de **Mohammed Aymen Ali Taleb** (Arbitre Stagiaire).

Toute réclamation concernant une ronde doit être formulée avant le début de la ronde suivante. L'Arbitre Principal statuera sur la réclamation aussi tôt que possible.

**Article 8 : Comportement des joueurs**

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. La charte du joueur d'échecs est à consulter.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre ; de même, le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est formellement interdit d'aller dans la zone d'analyse pendant sa partie.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place sans l'accord de l'arbitre.

Une fois remises à l'arbitre, les feuilles de parties ne seront plus consultables.

A l'exception de la zone fumeur, il est absolument interdit de fumer et de vapoter, de consommer de l'alcool dans l'ensemble du préau. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans l'aire de jeu.

### **Article 9 : Fin de partie**

À l'issue de la partie, le vainqueur, (ou le conducteur des blancs, en cas de nullité), apporte les deux originaux signés des feuilles de parties à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

### **Article 10 : Spectateurs**

Les spectateurs doivent rester de dehors de la zone de jeu. L'aire de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, la salle d'analyse, l'espace buvette et la zone fumeur.

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire en dehors de la zone réservée à la buvette.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club de Vanves.

### **Article 11 : Dispositions Sécuritaires et Sanitaires**

Le Club d'Échecs de Vanves met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité des joueurs et décline toute responsabilité en cas de contamination.

Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires de l'État, du département des Hauts de Seine, de la ville de Vanves et de la FFE.

### **Article 12 : Acceptation du règlement**

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, y compris les dispositions sanitaires décrites ci-dessus sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

Les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

**Arbitre principal :**

Bruno LEDUC

**Organisateur :**

Philippe DELOIRE